

Jeudi 4 février 2021

ÉCOLES ET CRÈCHES MUNICIPALES

Signature du protocole d'accord concernant la continuité des services publics dans les écoles et les crèches marseillaises

La municipalité présentera ce lundi 8 février en conseil municipal un protocole d'accord visant à assurer la continuité de service public dans les crèches, les écoles maternelles et primaires en clarifiant l'exercice du droit de grève.

Cet accord instaure **un délai de prévenance de la grève de 48 heures** et prévoit également de demander aux agents grévistes **d'exercer leur droit de grève dès leur prise de service**. Ainsi, ce protocole permettra aux personnels des écoles et des crèches comme aux parents de mieux s'organiser en clarifiant l'organisation de la grève. Il **offre aussi une transparence aux parents** qui pourront avoir de la visibilité sur l'aménagement du temps d'accueil de leur enfant en école ou en crèche.

De plus, **pour la première fois à Marseille, ce protocole fixe un seuil minimum d'encadrement nécessaire pour l'accueil des enfants en période de grève dans les écoles maternelles et primaires**, seuils au-dessus desquels la continuité de service ne pourra plus être assurée. Les agents non-grévistes pourront donc désormais remplir leur mission dans des conditions déterminées.

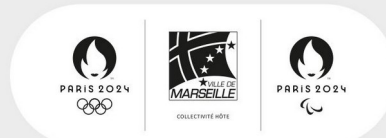
Ce protocole fait suite aux premières négociations de décembre et au souhait du Maire de Marseille de rencontrer l'ensemble des organisations syndicales à sa prise de fonction pour poursuivre le dialogue.

Cet accord s'inscrit dans le cadre de la politique de refondation des écoles marseillaises, priorité de la nouvelle majorité et qui vise à réparer des années d'abandon des écoles de Marseille.

Dès septembre 2020, la Mairie a lancé une importante campagne de recrutement pour accueillir les enfants dans de meilleures conditions dans les écoles et les crèches municipales. Ainsi, **ce sont plus de 330 nouveaux agents titulaires qui ont pris leurs fonctions depuis la rentrée et 370 vacataires qui viennent en renfort.**

En parallèle, la mairie poursuit ses actions sur le bâti des écoles. Plus de 80% des travaux de mise aux normes ont d'ores et déjà été effectués depuis cet été et cette action se poursuivra tout au long des prochaines années pour améliorer les conditions d'accueil des écoles et des crèches. Au-delà des nécessaires mesures d'urgence, le Plan Ecoles d'Avenir est en cours d'élaboration.

Enfin, **la municipalité a ouvert dès janvier 2021, en concertation avec tous les acteurs de l'éducation, un grand chantier de refondation visant à améliorer l'accueil**



des enfants dans les écoles. Sont ainsi abordés les sujets ayant trait à l'organisation et au fonctionnement des services territoriaux et des écoles sur tous les temps (scolaire, périscolaire, temps méridien et restauration scolaire). Le mieux-être au travail, dans des conditions de fonctionnement renouvelées et respectueuses des personnels, est aussi à l'étude, pour un environnement professionnel amélioré.

La Ville de Marseille a la détermination de garantir un accueil de qualité à tous les enfants de la ville.